

# **Travail de maturité spécialisée**

## **Guide de travail**

## **Tables des matières**

- 1. Qu'est-ce que le travail de maturité spécialisée ?**
- 2. Processus et Journal de bord**
- 3. Présentation écrite finale**
- 4. Documents à délivrer**
- 5. Présentation orale**
- 6. Rôle de l'enseignant et de l'expert**
- 7. Principes de l'évaluation**
- 8. Fraude**
- 9. Archivage**
- 10. Documents en lien avec le travail de maturité spécialisée**

## INFORMATIONS GENERALES

### 1. Qu'est-ce que le travail de maturité spécialisée ?

Le Travail de Maturité Spécialisée (TMS) est défini par l'article 17 du Règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale du 12 juin 2003.

Seul le Travail déposé dans les délais fixés est accepté. Le TMS est évalué sur la base des présentations écrites et orales du candidat. Le TMS est envisagé sous l'angle d'un examen et évalué en tant que tel.

L'obtention du titre de maturité spécialisée est subordonnée notamment à la réussite du TMS.

#### Règlement général du Gymnase intercantonal de la Broye (RGYB)

Art. 73b, al.2, travail de maturité spécialisée

<sup>2</sup> Le travail de maturité spécialisée analyse une situation professionnelle ou une thématique vue pendant le stage spécifique au domaine de formation du candidat. Il comprend un rapport de stage. Il totalise 15 à 20 pages. Il fait l'objet d'une défense orale d'une durée de 20 minutes. Un guide donne les informations utiles au sujet des modalités d'exécution et d'évaluation du travail.

Art. 102b, admission aux examens de maturité spécialisée, orientation pédagogie

Pour être admis aux examens finals, un candidat doit :

- avoir suivi régulièrement tous les cours de la dernière année ;
- avoir obtenu un résultat suffisant au travail de maturité spécialisée ;
- présenter une attestation de stage linguistique en Allemagne ou en Autriche d'une durée minimale de 6 semaines ;
- présenter un certificat international d'allemand de niveau B2 avec un résultat égal ou supérieur au seuil de réussite.

Art. Art.115b, maturité spécialisée

<sup>1</sup> La maturité spécialisée santé est obtenue si les 3 conditions suivantes sont réunies : passer avec succès les examens au terme des modules dispensés en Haute école spécialisée, obtenir une évaluation positive au terme du stage et obtenir une évaluation suffisante au travail de maturité.

<sup>2</sup> La maturité spécialisée social est obtenue si les 3 conditions suivantes sont réunies : présenter les attestations de stage requises, obtenir une évaluation positive au terme du stage spécifique et obtenir une évaluation suffisante au travail de maturité.

<sup>3</sup> La maturité spécialisée orientation pédagogie est obtenue si les conditions suivantes sont réunies :

- la moyenne des notes finales de toutes les disciplines enseignées est supérieure ou égale à 4 ;
- le nombre de notes finales insuffisantes n'excède pas deux ;
- la moyenne des notes finales du groupe des disciplines français, langue 2, mathématiques, sciences et sciences humaines est supérieure ou égale à 4 ;
- la somme des écarts vers le bas des notes finales du groupe des disciplines français, langue 2, mathématiques, sciences et sciences humaines par rapport à la note 4 n'est pas supérieure à 1 point ;
- la note finale de français, celle de musique et celle d'arts visuels sont chacune supérieure ou égale à 4 ;

### **Le TMS comprend donc:**

1. Un dossier numérique personnel contenant le contrat pédagogique, la grille et les critères d'évaluation, les dates précises du calendrier du TMS, le travail écrit de maturité, toutes les fiches numérotées du journal de bord et l'évaluation finale. Lorsque la durée du stage le permet, il contient encore un point de situation en début de processus et une évaluation intermédiaire.
2. Une présentation orale.

C'est un travail original réalisé par un élève.

## **2. Processus et journal de bord**

Le référent du GYB et l'élève établissent, en principe au début du processus, le calendrier général, en tenant compte des contraintes propres à l'institution et à la formation (durée du stage, contraintes liées à des modules de formation complémentaire, date des examens, fin de l'année scolaire, etc.). En principe, les étapes et les échéances du processus sont identiques pour tous les élèves d'un séminaire.

**PRENDRE CONTACT - SE PRESENTER - SE REPRESENTER**  
**INTRODUIRE ET INFORMER**  
**PROJETER - RECHERCHER - ORGANISER**  
**EVALUATION INTERMEDIAIRE**  
**ACHEVER**  
**PRESENTER**

Le journal de bord aide l'élève à gérer le processus du TMS. Il se présente sous la forme d'une fiche à compléter au fur et à mesure de l'avancement du travail et fait partie du dossier personnel.

## **3. Présentation écrite finale**

Le travail de maturité se présente sous la forme d'un texte de 15 à 20 pages dactylographiées, tableaux et graphiques non compris. Il doit tenir compte des principales conventions régissant la présentation et la gestion des travaux scientifiques. Précisons que ces conventions tendent aujourd'hui à être unifiées sur le plan mondial par l'ISO (Organisation internationale de normalisation) et par l'AFNOR (Association française de normalisation) pour les francophones. Le respect de ces règles font partie intégrantes des critères d'évaluation. Elles définissent :

- la structure du travail ;
- l'organisation du plan ;
- les règles typographiques ;
- la manière de citer les sources utilisées.

Le dossier écrit comprend les directives en annexe. Le site internet du GYB ([www.gyb.ch](http://www.gyb.ch)) présente ces documents à la page « directives TM-TIP-Exposés ».

Le choix du sujet est défini avec le référent du GYB, qui le valide. Le travail de maturité spécialisée est centré sur la capacité à présenter et développer une problématique. Pour ce faire, le candidat visera à :

- formuler précisément le contenu, à partir d'une problématique précise, les objectifs du travail et en établir le plan ;
- rassembler une documentation variée, valide et pertinente ayant trait au sujet choisi ;
- proposer diverses pistes de solutions ou diverses approches relatives à la problématique choisie ;
- témoigner d'un sens de l'organisation et d'un esprit critique en osant prendre position ;
- apprendre à gérer le temps imparti et à respecter les délais imposés ;
- rédiger un texte de manière concise et en utilisant correctement la langue écrite ;
- utiliser à bon escient diverses potentialités de l'outil informatique.

## 5. Documents à délivrer

Sauf consigne contraire du directeur du travail, un travail écrit est livré sous la forme de :

- Un fichier numérique **complet** en format .pdf.
- Un fichier numérique allégé en format .pdf.  
Le nom du fichier ne doit comporter aucune marque diacritique (accent, cédille, tréma, etc.), aucun espace ou apostrophe; ni le nom de l'auteur. Sa taille ne doit pas dépasser 500 kb. Son contenu ne doit présenter aucune image, aucun nom d'auteur ou de tierces personnes ou encore d'enseignants. Ce fichier permet d'effectuer, au besoin, une détection automatique de plagiat avec les outils adaptés.

La direction se réserve le droit de présenter certains travaux à la bibliothèque.

La **langue** utilisée peut être une autre langue que le français si la nature du sujet le justifie et si l'enseignant l'accepte, pour autant qu'elle soit enseignée dans l'établissement.

Un exemplaire informatique en **version finalisée** doit encore être remis au GYB à la fin de l'ensemble du processus, comprenant les corrections demandées par l'examineur : voir le chapitre « archivage » à ce sujet.

## 5. Présentation orale

**Une présentation orale du TMS doit**

- Informer

L'élève doit faire un choix des éléments les plus importants, tant au niveau du contenu, que des méthodes utilisées ou des résultats obtenus.

- Défendre un point de vue

Dans la partie principale de la présentation, le développement doit être conséquent, les preuves apportées convaincantes et les exemples appropriés.

- Maintenir de l'intérêt

Pour atteindre son objectif, une présentation doit être agréable à suivre, surprendre son public, se conformer à un plan bien établi. L'élève veille à transmettre des éléments nouveaux en lien étroit avec sa problématique et compréhensibles à son public.

**Calendrier**

L'enseignant en charge du séminaire établit le calendrier et l'horaire des présentations orales de son groupe. Il remplit le formulaire ad hoc et le remet au secrétariat.

**Durée**

L'examen oral dure 30 minutes, à savoir, 20 minutes de présentation par l'élève et 10 minutes de questions-réponses. Pour un travail présenté par deux élèves, la durée totale de l'examen est de 45 minutes, à savoir, 30 minutes pour l'exposé des deux élèves et 15 minutes pour les questions-réponses. En principe, les présentations orales ont lieu en dehors des heures de classe.

**Contenu de la présentation**

La présentation orale doit porter prioritairement sur le contenu, mais le processus qui a conduit à sa rédaction doit apparaître d'une manière ou d'une autre.

### **Déroulement de la présentation**

Lors de la discussion d'évaluation, seuls l'expert, le référent du GYB et, le cas échéant, un(des) membre(s) de la direction sont présents.

### **Evaluation**

La présentation orale est évaluée par le référent du GYB et l'expert selon les critères d'évaluation fixés. Ils remplissent la fiche d'évaluation ou établissent un rapport écrit qui figure dans le classeur personnel.

## **6. Rôle du référent du GYB et de l'expert**

### **Le référent du GYB**

1. définit avec le candidat et valide le thème proposé par l'étudiant ;
2. offre des conseils et aide l'étudiant à développer des techniques de recherche et d'organisation ;
3. encourage et soutient l'élève dans le choix du sujet et tout au long des recherches et de la réalisation du TMS;
4. veille à ce que le TMS soit personnel ;
5. lorsque le planning de la maturité spécialisée le permet (suivant les cas : durée de stage, organisation des cours, etc.), évalue le processus de recherche et un chapitre du TMS de manière formative (point de situation et évaluation d'un chapitre présenté par l'élève) ;

### **L'expert et l'enseignant**

1. évaluent la version finale du TMS et la présentation orale;
2. rédigent le rapport final.

## **7. Principes d'évaluation**

Le travail est évalué sur un total de 100 points qui se répartissent selon le tableau suivant :

Travail écrit	75 pts
Présentation orale	25 pts

Les barèmes précis sont fixés au début du travail de maturité spécialisée (dès le sujet connu), par le référent du GYB. Ils reprennent la grille d'évaluation ci-dessous et définissent le poids respectif de chaque rubrique, dans la limite de la fourchette proposée. Ils sont immédiatement communiqués sous forme écrite à l'élève. Les attentes du référent du GYB correspondant à chaque item de la grille sont par ailleurs explicitées à l'étudiant, sous forme orale.

## Critères d'évaluation

Titre	Critères	Fourchette
<b>Travail écrit</b> Processus de rédaction et de recherche	<ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité des sources et de la bibliographie</li><li>• Prise en compte des remarques faites au cours des évaluations intermédiaires</li><li>• Respect des délais</li><li>• Respect des consignes formelles et des objectifs fixés</li></ul>	10-20
<b>Travail écrit</b> Eléments formels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité de la langue</li><li>• Grammaire et orthographe</li><li>• Syntaxe et vocabulaire</li><li>• Autres (à préciser par écrit aux élèves concernés)</li></ul>	10-15
<b>Travail écrit</b> Traitement de la problématique, contenu	<ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité de la problématisation à partir du « terrain »</li><li>• Argumentation et cohérence</li><li>• Traitement des données recueillies</li><li>• Exactitude scientifique</li><li>• Capacité de synthèse</li><li>• Apport personnel/originalité/intelligence de la présentation et des outils utilisés</li></ul>	40-50
<b>Présentation orale</b> Technique de communication et maîtrise de l'oral	<ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité de la langue</li><li>• Clarté du propos</li><li>• Aptitude à communiquer</li><li>• Qualité des supports utilisés</li><li>• Gestion du temps</li></ul>	15
<b>Présentation orale</b> Maîtrise du sujet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Structure de la présentation et sélection des éléments du travail écrit abordés lors de la défense</li><li>• Apport supplémentaire par rapport à l'écrit</li><li>• Qualité des réponses aux questions</li><li>• Autres (à préciser par écrit aux élèves concernés)</li></ul>	10

## Evaluation finale

L'évaluation finale du travail prend en compte le rapport écrit et la présentation orale. Elle est établie conjointement par le référent du GYB et l'expert. Elle est donnée sous forme de note.

Le travail de maturité est évalué selon l'échelle officielle des notes allant de 1 à 6. Le seuil de suffisance est fixé à 4. La note est donnée au demi-point. Le travail est jugé sur un total de 100 points qui sont alors convertis en note selon l'échelle suivante :

De 95 à 100 points	=	6	De 45 à 54 points	=	3.5
De 85 à 94 points	=	5.5	De 35 à 44 points	=	3
De 75 à 84 points	=	5	De 25 à 34 points	=	2.5
De 65 à 74 points	=	4.5	De 15 à 24 points	=	2
De 55 à 64 points	=	4	De 5 à 14 points	=	1.5
			De 0 à 4 points	=	1

## Remédiation et répétition d'année

En cas de note insuffisante, à partir de 40 points, l'étudiant peut remédier à son travail écrit dans un délai d'un mois, à compter de la notification de la décision. Dans ce cas, l'enseignant chargé du suivi du travail peut, après réexamen de la version améliorée de ce travail, octroyer au maximum 15 points.

Après la remédiation, en cas de non-présentation du travail de maturité spécialisée ou si le travail de maturité spécialisée a reçu pour la seconde fois une note insuffisante, l'étudiant ne peut pas être admis aux examens finals de maturité spécialisée. Il peut répéter l'année d'école et présenter un autre travail de maturité spécialisée sur un thème différent du premier.

Si, après l'année de répétition, un étudiant remet pour la seconde fois un travail insuffisant, il ou elle ne pourra pas répéter une seconde fois l'année de formation aboutissant à la maturité spécialisée.

### **Retard**

En cas de non respect du délai de remise de la version écrite définitive, des sanctions sont appliquées. Un total de 10 pourcents des points plus 1 pourcent des points par jour de retard est déduit du nombre final de points obtenus pour le travail de maturité.

### **Résultat**

Le résultat de l'évaluation finale donne lieu à une communication écrite de la direction.

## **8. Fraude**

La fraude est définie ici comme une tentative de la part d'un candidat d'obtenir un avantage par des moyens déloyaux dans tout élément de l'évaluation. Elle est distincte de la collusion, par laquelle un candidat permet sciemment à un autre candidat de s'approprier son travail et de le présenter pour évaluation en son nom.

Nous définissons le plagiat comme la soumission à l'évaluation par un candidat de pensées, d'idées ou de travail empruntés à autrui en tant que travail personnel du candidat sans mentionner les emprunts effectués. Afin d'éviter les accusations de plagiat, les candidats doivent toujours veiller à mentionner clairement et de façon détaillée les paroles et/ou idées empruntées à autrui.

**La fraude, la collusion ou le plagiat entraînent un échec du travail de maturité spécialisée et des sanctions disciplinaires. Le candidat peut rédiger un second travail l'année scolaire suivante. Si la tricherie est constatée dans le second TMS, cela conduit à un échec définitif à la maturité spécialisée.**

## **9. Archivage**

Après l'examen final, l'élève doit restituer une version numérique corrigée de son travail de maturité spécialisée pour l'archivage dans le respect des délais donnés par le responsable TMS et selon les consignes qu'il a transmises à l'élève.

**L'élève ne peut pas se présenter à l'examen final s'il n'a pas remis son travail. En cas de retard important à cette occasion, la note de processus peut encore être corrigée en fonction et modifier la note du travail de maturité spécialisée.**

## **11. Documents en lien avec le travail de maturité spécialisée**

Le site internet du GYB ([www.gyb.ch](http://www.gyb.ch)) propose des liens vers des documents utiles sur la page dédiée aux travaux de maturité spécialisée :

- Contrat pédagogique
- Fiche du journal de bord
- Calendrier des activités
- Directives relatives à la présentation écrite et aux citations